

Point 7 de l'ordre du jour :

Pour le cimetière, nous sommes stupéfaits quant à la procédure et à son résultat.

Procédure :

Commission dans la semaine du Conseil Municipal

1^{ère} délibération (courriels et écrits) avec des tarifs dont le coefficient multiplicateur est en moyenne de 4.5 par rapport aux tarifs appliqués en 2015

2^{ème} délibération (la veille du Conseil Municipal) avec les mêmes tarifs dont le coefficient multiplicateur passe en moyenne à 2.6 par rapport aux tarifs appliqués en 2015.

On est très loin des pourcentages habituels d'augmentation des tarifs indexés sur le coût de la vie !

Lors de notre mandature, nous avons enfin répondu aux obligations légales en vigueur ainsi qu'aux injonctions de Monsieur le Préfet avec l'extension et l'aménagement du cimetière. Le prix des différentes concessions n'en a pas supporté d'augmentation significative au regard des investissements de la commune.

J'attire votre attention sur un coût : le colombarium de 12 cases que nous avons installé à l'entrée nord-est du cimetière, pour son achat, sa livraison et sa pose a représenté un coût total de 4000€ ; le votre, pour 24 cases aurait coûté 16000€.

Enfin, la notion de rentabilité ne doit pas intervenir dans ce type de décision. La commune n'est pas une entreprise de « pompe funèbre » mais un service public obligatoire pour ce type d'intervention.

Résultat :

Le taux d'augmentation des tarifs n'est pas concevable même avec la délibération modificative reçue la veille de ce CM.

Une fois de plus, l'on ne peut que déplorer que les commissions municipales se déroulent de cette manière :

-) Pas d'anticipation
-) Peu nombreuses voir même absentes dans certains cas (accessibilité)
-) Marathon pour certaines (15 à 30 minutes)
-) Pas de documents ni tableaux de synthèses ...

Point 10 de l'ordre du jour :

Voilà encore une mise en évidence d'un dysfonctionnement des commissions municipales.

Ce dossier est traité depuis plus d'un an par votre équipe car selon la dernière commission des travaux, nous avons appris par Monsieur Germain-Cara, votre ancien adjoint à la « Gestion du Patrimoine », qu'il avait travaillé sur ce dossier. Pour notre part, cet aménagement ne nous a été présenté que le 7/12/2016 soit à la veille du présent Conseil Municipal.

Vous n'avez pas, dans ce projet, comme je vous l'ai précisé lors de la commission municipale, traité de la vision d'ensemble de cette avenue Aristide Briand. Pour nous, d'autres possibilités existent qui sont tout aussi sécuritaires et surtout moins coûteuses. Nous n'avons jamais eu le privilège d'en débattre vu que ce dossier n'a jamais été abordé. L'aménagement actuel pour la desserte des deux parkings privés correspond bien aux règles de circulation en agglomération ; seuls des aménagements piétonniers sont justifiables. La réduction de la vitesse peut et doit se faire ailleurs.

Vous allez nous dire qu'il ne s'agit là que d'une demande de subvention... oui mais elle s'appuie néanmoins sur un projet que vous avez ficelé. En cas d'obtention de celle-ci, c'est bien votre projet qui sera réalisé.

Nous voterons contre ce projet coûteux qui vise essentiellement du privé et pour lequel d'autres alternatives existent. Qui sont tout aussi sécuritaires.